



ACADÉMIE DE BESANÇON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAFIPEMF – Rapport du Jury

Session 2019-2020

Épreuve d'admissibilité

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur a connu une importante innovation par l'arrêté du 20 juillet 2015 entré en vigueur au 23 juillet 2015. La circulaire 2015-109 du 21 juillet 2015 en détaille l'organisation.

L'examen comporte deux épreuves réparties sur deux années scolaires. L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec un jury. Cet entretien prend appui sur un dossier fourni par le candidat.

D'une durée de 45 minutes, l'entretien est scindé en deux temps :

- Exposé de 15 minutes.
- Echange de 30 minutes avec le jury.

Le jury s'est attaché au respect précis du cadre horaire.

Les interrogations se sont déroulées durant 6 journées consécutives réparties entre le 8 juin et le 15 juin. Le nombre de candidats par jour variait de trois à six.

Candidatures

39 enseignants avaient fait part de leur candidature.

32 ont confirmé leur inscription et se sont effectivement présentés à l'épreuve.

La répartition était la suivante :

Candidatures et résultats par département

Département	Inscrits	Présents	Admissibles	Refusés
25	17	13	9	4
39	5	4	4	0
70	14	12	7	5
90	3	3	2	1
	39	32	22	10

* Lire : 82.05 % des candidats inscrits se sont présentés à l'épreuve.

68,8 % des candidats présents sont déclarés admissibles.

Des candidats présents n'avaient pas fait le choix d'une option particulière. C'est également dans cette catégorie que l'on relève le plus grand nombre d'échecs (7).

C'est toutefois la spécialité « maternelle » qui connaît le plus fort taux d'échec 40 % à l'exception de la spécialité « éducation musicale » où seul un candidat sur les deux présents est déclaré admissible.

Résultats par spécialité

	Inscrits (1)		Présents (2)		Admissibles (3)		Refusés (4)	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Sans spécialité	22	56.41	17	53.12	10	31.25	7	21.87
LVE	3	7.69	2	6.25	2	6.25	1	3.1
Arts visuels	1	2.56	1	3.12	1	3.1	0	0
Education musicale	1	2.56	1	3.12	1	3.1	0	0
EPS	4	10.25	4	12.5	3	9.37	1	3.1
Maternelle	7	17.94	6	18,8	4	12.5	3	9.37
Numérique	1	2.56	1	3.12	1	3.1	0	0

Lire :

- (1) : 56.4 % des inscrits ne présentaient pas une spécialité.
- (2) : 53.1 % des présents ne présentaient pas une spécialité.
- (3) : 31.3 % des présents sans spécialité sont déclarés admissibles.
- (4) : 21,9 % des présents sans spécialité sont déclarés refusés.

Dossier fourni par le candidat

La circulaire 2015-109 précise que le dossier comprend un rapport d'activité de cinq pages maximum pouvant être complété par des annexes.

La circulaire n° 2015/109 précise que le « rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- La capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours ;
- L'implication du candidat dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ;

- L'intérêt du candidat pour la formation et, le cas échéant, sa participation à des actions de formation.

Présentation et échange

a- Présentation (15')

L'arrêté du 20 juillet 2015 précise lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrant leur capacité à les utiliser.

Les candidats ont effectivement appuyé leur exposé par une présentation numérique, cette dernière s'est avérée très hétérogène. Dans certains cas, minoritaires, le diaporama se limitait à une seule page vidéoprojetée. Dans d'autres cas, la présentation était parfaitement maîtrisée et l'apport numérique diversifié était utilisé à bon escient.

Pour certains candidats, le jury a encore relevé une distance entre le propos et les vues trop décalée allant jusqu'à l'égarement.

Concernant l'exposé en lui-même, les candidats ont respecté le cadre horaire de manière très précise.

La situation d'examen (maîtrise des codes vestimentaires et relationnels) est également bien comprise de tous.

Dans une majorité de cas, l'aisance langagière et gestuelle a été appréciée positivement.

Sur la forme, les exposés allaient d'une présentation du rapport très redondante avec l'écrit à un exposé clair permettant des mises en perspectives, une problématisation, en fournissant une analyse argumentée témoignant d'une réflexion bien engagée sur l'évolution professionnelle projetée.

Des candidats, peu nombreux, se sont trompés sur la nature des attendus, développant un argumentaire hors sujet ne permettant pas de ses capacités de projection dans les missions de formateur.

b- Échanges

La circulaire 2015-109 énonce que l'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école.

Capacité à se projeter dans la fonction de formateur notamment sur la base du référentiel de formateur

La majorité des candidats fait le parallèle entre les compétences acquises en tant qu'enseignant et celles en devenir en tant que formateur. La formation cafipemf est bénéfique. Le référentiel de formateur est généralement pris en compte. Toutefois, la projection dans les missions de formateur a besoin d'être développée pour certains candidats.

Capacité à analyser son rapport d'activité et à expliciter ses choix

La distanciation entre son rapport d'activités et l'entretien doit être accentuée. Il est demandé lors de la présentation orale de faire une analyse critique de son rapport d'activités et de ne pas être dans la répétition littérale de son écrit.

Le jury a toutefois apprécié l'aisance et la pertinence de certains candidats qui ont montré des qualités et un recul critique prometteurs pour les missions qu'ils auront à mener en tant que formateur.

Ouverture d'esprit, posture de veille pédagogique

Les candidats sont encouragés à approfondir leurs connaissances sur le système éducatif, sur le parcours de l'élève dans sa globalité et sur l'école inclusive. Il est nécessaire d'avoir une ouverture sur les autres cycles, dans lesquels le candidat n'enseigne pas. Les attendus et réflexions menées en conseil « école-collège » ne sont que très rarement connus des candidats.

Connaissances des outils numériques et leurs applications

La période du confinement a permis une évolution des pratiques enseignantes mais aussi du métier de formateur. Le jury a apprécié l'aisance et la connaissance d'outils numériques de certains candidats et invite les futurs candidats à maîtriser les supports de scénarisation de cours en ligne, de création de capsules vidéos et toute technique visant à savoir varier et dynamiser son enseignement.

Conclusion

Le déroulement de l'épreuve laisse une part importante d'initiative aux candidats : constitution du dossier exposé ... Cette part doit être mise à profit pour présenter de manière cohérente le parcours professionnel et la situer dans la perspective d'exercer des missions de formateurs dans un environnement numérique maîtrisé.

Les candidats qui ont mesuré cet enjeu ont globalement été convaincants, s'exprimant dans un registre de langue de bon niveau de manière claire, ils ont retenu l'attention du jury qui a validé positivement leur prestation.

Les rares exposés hors sujets, visant à résumer une thèse par exemple, en revanche masquaient mal l'absence de connaissances des fonctions du formateur et n'ont pas réussi à convaincre du bien-fondé de la candidature.

Pour certains candidats, le jury a estimé que leur démarche était trop précocce. Il leur est conseillé d'affermir leur expérience et de se représenter.

M. Mahdi TAMENE - IA – DASEN

Président du jury